



Lonay, le 7 novembre 2022 YF/edc

**MUNICIPALITE DE LONAY**

Chemin de la Poste 12  
1027 Lonay  
Tél. 021 804 74 70  
[greffe@lonay.ch](mailto:greffe@lonay.ch)

Madame  
Delfina Orellana  
Présidente du Conseil communal  
Chemin de la Barque 4  
1027 Lonay

n/réf. 201.02

**Préavis no 07/2022 – Budget 2023  
Amendement de la Municipalité**

Madame la Présidente,

Une erreur a été soulignée par la Commission des finances concernant le budget 2023.

En effet, à la page 41, le compte 440.4359 « Recettes diverses » mentionne un montant de CHF 1'000.- au débit alors qu'il devrait figurer au crédit.

Par conséquent, dans sa séance du lundi 7 novembre 2022, la Municipalité a décidé d'amender son préavis, conformément à l'article 72 du Règlement sur le Conseil communal, avec le texte suivant :

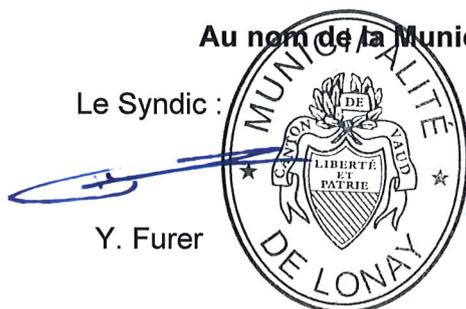
1. de modifier le compte 440.4359 « Recettes diverses » en mettant le montant de CHF 1'000.- au crédit plutôt qu'au débit ;
2. de modifier les conclusions du préavis 7/2022 en précisant que la modification du compte 440.4359 diminue le déficit de CHF 2'000.-, ce qui porte le résultat final à un déficit de CHF 1'803'897.-.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information à l'ensemble du Conseil communal. La Commission des finances recevra cet amendement directement.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

**Au nom de la Municipalité**

Le Syndic :



Y. Furer

La Secrétaire adjointe :

E. De Cagna